



La Fouine



Réflexions sur une recherche...

A certains, l'exercice qui consiste à relever des actes, les traduire, les saisir sur un tableau facile d'accès pourrait sembler fastidieux. Il est vrai que tout n'est pas facile à lire ! certaines graphies sont très pâles, des lettres difficiles à reconnaître etc. Mais que de découvertes... ou de confirmations. Ainsi parmi tous les patronymes rencontrés, hormis les « étrangers », je veux dire les éléments venus d'un peu plus loin (de France ou d'Italie) nous nous retrouvons en « famille ». Tous les noms venant de Vintimille ou de la foule des petits villages ou hameaux tout proches nous sont familiers. Des pages entières sont couvertes de patronymes que depuis des années nous relevons dans nos communes des Alpes-Maritimes. Vous voulez des exemples ? Qu'à cela ne tienne : Que voulez-vous ? des **Lorenzi**, des **Laurenti**, des **Balestra** ? Il y en a !! Des **Orengo**, des **Maccario**, des **Alavena** ? Il y en a toujours !! Des **Viale**, des **Biancheri**, des **Verrando**, il y en a encore. Et on pourrait continuer longtemps. Alors on devine devant une telle proximité que les idées vagabondent et que les notions de « frontières », de limites officielles nous paraissent tout à coup relativement artificielles ...

En ces temps troublés, où beaucoup, trop, diront certains, vont chercher ailleurs ce qu'ils ne trouvent pas chez eux on ne peut que constater que le phénomène n'est pas nouveau. Même si tous les paramètres ne sont pas identiques on a comme l'impression que les causes sont les mêmes mais que les problèmes posés n'ont pas reçu le même traitement. Mais ce n'est peut-être qu'une impression.

De fil en aiguille...

Tout le monde connaît ce piège : il suffit d'ouvrir une encyclopédie à la recherche d'une précision, pour aussitôt oublier le but premier et se perdre de page en page, au gré des fantaisies qui naissent à chaque instant. Même processus, pis diront certains, avec Internet. D'un site à l'autre, d'un lien à l'autre on se retrouve parfois très loin sans d'ailleurs savoir revenir au point de départ... Exemple : Les événements récents me poussent à voir de plus près la Lybie dont on parle tant. Une zone attire mon œil : la Cyrénaïque. Depuis la dernière guerre ce nom m'était connu avec celui des provinces voisines Tripolitaine ou encore Fezzan.



Arcélas II de Cyrène surveille la pesée du sylphium; ses serviteurs crient des chiffres et emportent des ballots. Circa -560

Mais surtout cette plante était utilisée comme contraceptif (notez que les graines de la carotte sauvage ont longtemps été utilisées comme la pilule du lendemain). Il s'agit de la plante appelée **sylphium**. Sur la coupe en photo on voit le roi superviser la pesée de ce précieux produit : la résine de sylphium. Il faut dire que c'était un condiment pour la cuisine gréco-romaine mais qu'elle avait des vertus non seulement gustatives mais également médicinales.

Mais surtout cette plante était utilisée comme contraceptif (notez que les graines de la carotte sauvage ont longtemps été utilisées comme la pilule du lendemain).

Puis cette plante a disparu et on ne sait pas pourquoi : comme elle ne poussait qu'en Cyrénaïque il aurait suffi que la surexploitation appauvrisse le sol, ou que la désertification ne s'étende... On ne sait.

Alors j'ai cherché, j'ai vagabondé d'un site à l'autre me perdant dans les labyrinthes, tentant en vain de revenir en arrière. Par où étais-je passé ? Jamais je le saurai... Peu importe d'ailleurs. J'en savais assez pour une petite page de Fouine.

NB Il existe de nos jours d'autres »sylphium » mais qui n'auraient rien à voir avec celui de Cyrénaïque...



Pièce de monnaie sylphium de cyrénaïque

Une industrie aux mauvais relents...

Lors de mes relevés sur les décès de 1861 à 1929, de la commune de Moulinet, tout là-haut, au pied du massif de l'Authion, j'ai été très surpris par le nombre d'enfants en bas âge qui mouraient avant d'atteindre les dix ans.

Nous savons tous que fin du 19°, début du 20° la mortalité infantile était élevée, surtout due au manque d'hygiène et aux conditions de vie plus que rudes dans ces villages de montagne, loin de toutes les relatives facilités des grandes villes. Mais là, le nombre important de ces jeunes vies éteintes aussi vite me poussa à étudier la question de plus près.



Et je découvrais avec stupeur que le nombre des enfants « en nourrice » l'emportait sur les enfants réguliers des familles. Enfants en bien plus grand nombre que les enfants réguliers, et bien souvent illégitimes, nés pour la majorité d'entre eux à Nice, dont les mères travaillaient à la fameuse fabrique de cigares de la rue Barla, et qu'on appelait les « cigalières. »

Existait-il une sorte de filière occulte qui permettait d'éliminer ainsi ces enfants illégitimes, qui devaient encombrer les jeunes femmes de cette époque, si à cheval sur le dogme de la famille légitime ? On ne le saura jamais, et de toute façon il y a prescription légale, mais les faits sont là, les enfants placés en nourrice mouraient plus facilement que les autres... Peut-être par manque de soins évident, par pauvreté des parents nourriciers ? Ces pauvres enfants devaient plutôt servir de nourrice envers leurs parents nourriciers contrairement à la logique qui voulait qu'ils soient alimentés par ces mêmes pauvres gens.

Voilà ce que le dépouillement des actes m'a permis de savoir, et m'a interpellé.

JEPETO de Nice

Que nous remercions de sa participation.



UN DINOSAURE EN MINIATURE : le Lézard vert

A Menton comme à Castillon il porte le nom de **lazibert**, à Peille son nom varie à peine : **luzabert** comme à Roquebrune. A Saorge il prend des allures plus complexes avec : **eu lüzabéheute**. Mais enfin on retrouve la parenté, comme en Provençal où il devient **linbert**. Le rapprochement devient plus délicat avec l'Italien qui le désigne sous le nom de **ramarro** !



Comme son cousin des murailles (**lagramusa** ou **lagramua** en langue locale) il hiberne quelques mois. Mais dès le réveil en mai il devient vorace et la puissance de ses mâchoires lui permet de croquer vers, insectes, escargots, oisillons et même souris.

Quel que soit le nom que vous lui donniez, pour l'entrevoir dans les hautes herbes au soleil de juillet, il faut avoir l'œil vif et l'oreille attentive. Car bien chauffé sur une pierre voisine il gicle en un éclair bleu-vert.

Si vous êtes discret et silencieux vous pourrez avoir la chance de le contempler prenant son bain de soleil. Vous aurez sous les yeux le lointain descendant des « bestioles » qui foulaient peut-être les mêmes lieux il y a... quelques millions d'années.



Crédit photos - Catherine R.

AUTOUR DU MARIAGE...

Extraits du superbe « Dictionnaire de la langue niçoise » édité par l'Académia Nissarda...

Sur le passage du cortège nuptial, les voisins et amis des époux brisaient de vieilles marmites ébréchées que l'on conservait dans cette intention. À l'Escarène, l'importance de l'hécatombe de **pignata**, était à la mesure de la considération qu'on avait pour les époux. Ceux-ci, le dimanche suivant distribuaient des dragées à la sortie de la messe.

À Saint-Étienne de Tinée, lorsque la nouvelle épouse va rentrer dans la maison qui sera désormais la sienne, un cérémonial chargé de symboles a été imaginé : devant les parents et amis venus assister à l'installation du nouveau ménage, dans le silence, la mère ou une tante s'avance vers la jeune épouse, la prend par la main et la conduit devant l'âtre : tout simplement elle lui fait toucher la crémaillère (**cumascle**) aux anneaux noircis, pendue dans la cheminée...

Dans certains villages les **Novi** défilaient dans les rues, précédés d'un violon et d'un violoncelle. Les deux artistes amateurs jouaient toujours le même air : Le violon disait « **Piousela la menan** » tandis que sournoisement le violoncelle répondait « **m'en douti** »*

Dans certains villages du haut pays on soumettait la jeune épouse à un exercice assez particulier : pour montrer qu'elle était capable de faire face à la dure vie qui l'attendait, on lui demandait, devant la population assemblée dans l'église, de soulever une lourde statue... On savait alors qu'elle serait capable de partir garder les « bêtes » par les sentiers escarpés, et revenir au village, un fagot de bois sur la tête... et tout en tricotant des chaussettes...

Plus sérieusement est abordée une tentative d'explication de ce que l'on appelle le « mariage de raison ». En effet souvent ces cérémonies unissaient des voisins de campagne ou même des parents. Avant de juger il faudrait peut-être considérer que tout le monde était paysan, que les moyens de communications étaient pénibles. Épouser une fille d'un village « voisin » c'était se condamner à de longs et fréquents déplacements pour entretenir les parcelles de terres que la jeune épouse apportait en plus de celles que le mari possédait dans son village d'origine. Notez que ce schéma est valable dans les deux sens, quel que soit celui ou celle qui s'expatrie.

Bien sûr cela n'explique et ne justifie pas tout, la meilleure preuve on la trouve dans le fait que beaucoup ont consenti à ce lourd sacrifice pour les beaux yeux de leur belle...



***Pucelle nous la conduisons..... j'en doute...**

UNE BELLE ACTIVITÉ... au port de Menton 1868/1869

Nous n'allons pas détailler mais simplement donner un aperçu de la vie d'un petit port qui sans jamais avoir voulu rivaliser avec les plus grands avait une activité qui peut-être en surprendra plus d'un.

Les bateaux de pêche ne sont pas pris en compte. Ne sont considérés que les bâtiments qui exercent une activité de transport ; beaucoup sont de taille modeste et n'effectuent que des trajets courts : on devine que le chargement tout comme l'équipage sont eux aussi variables. Les plus petits éléments vont avoir un « effectif » de 2 marins mais cela peut aller jusqu'à 15.



Il en sera de même pour le trajet, les destinations et la nature du « fret ».

Ce n'était jamais de grandes traversées mais le cabotage ou le bornage conduisait ces marins jusqu'à Marseille, Sète, Toulon, Cassis, San Remo, St Tropez ou encore Antibes, Nice, ou Hyères Porquerolles.

Plaisanterie direz-vous ? Ce furent pourtant plus de 500 voyages dans ces années qui portèrent ou rapportèrent des tonneaux de vin, des briques, du charbon, des citrons, des oranges, des futailles de toutes sortes, du bois d'olivier, du jus de citrons en tonneaux. Bien d'autres denrées arrivèrent ou partirent de notre petit port dans les cales de la Belle Brise, du Cœur Sincère, des 2 Frères, de l'Assomption, le Saint Jean-Baptiste, la Miséricorde, le Mont de Piété ou encore la Sylphide ou le Saint-Joseph, le François Désiré et d'autres encore...



Pas si ridicule me semble-t-il et si l'on ajoute la pêche, le tableau ne devait manquer ni de couleurs ni d'animation...

Merci Monique !

LES AFFINITÉS...

Il sera dit que cette Fouine sera principalement centrée sur « le mariage »...



Le mariage de filles de Philippe 1er - XVème

En furetant dans l'épais volume du « droit canonique » on peut voir ce qu'est, ce qu'a été la délicate question des **affinités**.

En dépouillant des actes toujours sont signalées les différentes dispenses accordées. Nous en parlerons peut-être un jour. Restons sur ces affinités.

La loi mosaïque, qui influença le droit de l'Église, traite longuement de l'interdiction des mariages consanguins (raisons physiologiques et raisons de moralité). Pour Saint-Augustin le mariage devait « par l'alliance, unir des personnes, jusque là étrangères et il serait donc contraire au but de l'institution d'unir des personnes déjà unies par la parenté ». Et l'on passa alors de l'union par le sang à l'union par l'affinité. On en vint à étendre les empêchements jusqu'au 7ème degré collatéral ce qui est énorme. Mieux, le Code des canons des Églises orientales a retenu comme empêchement celui de « parenté spirituelle », disant que « du baptême naît, entre le parrain et le baptisé et les parents de celui-ci, une parenté spirituelle qui dirime le mariage ».

L'affinité ou « parenté par alliance » est celle qui unit l'époux à tous les consanguins de l'épouse et inversement. Elle dirime (règle ou tranche) le mariage. Jusqu'au code de 1917 l'affinité provenait d'un mariage valide mais également de relations sexuelles illégitimes. Depuis le code a réduit l'empêchement d'affinité en ligne collatérale jusqu'au 2ème degré. Il n'est plus désormais question d'empêchement en ligne collatérale.

Mais il y a d'autres points délicats : on parla de « l'honnêteté publique ». C'était une quasi-affinité : elle naissait d'un mariage invalide après que la vie commune ait été instaurée ou d'un « concubinage notoire et public ». Notons que les règles se sont adoucies et que l'empêchement n'existe pas si le concubinage ne revêt pas cette note de publicité ou de notoriété...

Il y avait également la parenté née de l'adoption légale : « ne peuvent contracter valablement mariage entre eux ceux qui sont liés par la parenté légale issue de l'adoption, en ligne directe ou au second degré en ligne collatérale ».

Le Code de 1917 s'alignera sur la loi civile. Mais précisons qu'il s'agit de parenté légale née de l'adoption. Il n'y aurait pas d'empêchement dans le cas d'une adoption de fait... Ce n'est pas tout. Nous y reviendrons...



Bon anniversaire à

Imbert M. Antoinette 07

Wary Robert 11

Monestier Marie Louise 12

Marsé Michel 20

Maccari Auguste 24

Raybaut Catherine 26

Colin Jean Claude 30



Vous avez encore un peu de temps, mais très peu pour vous mettre à jour avec le trésor. 25 € rappelez-vous, c'est le montant de la cotisation que vous n'avez pas encore payée (vous êtes très peu nombreux certes, mais pensez-y tout de même)...

« Tous les après-midi se tenait à Paris un grand marché destiné aux pauvres : les boulangers vendaient, à moindre prix, les pains invendus (mal cuits, brûlés, plats,...). Certains avaient comme défaut d'avoir été rongés par les rats. On parlait alors de



pains « **ratés** ». Ce mot, par extension, qualifia tous les pains qu'ils soient abimés, déformés ou mal levés. Nouvelle extension du mot : il s'appliqua ensuite dans le langage populaire, à tout ce qui était erreur, échec dans la fabrication d'un objet, dans la poursuite d'un projet... Depuis on dit « j'ai **raté** mon examen », « j'ai **raté** ma mayonnaise ». Attention, ne **ratez** pas la marche qui sépare le langage familier de la langue officielle qui ne

saurait tolérer un tel écart. »

Réf : *Dictionnaire universel du pain. Robert Laffont*

La Fouine est la lettre d'information des adhérents du CGRM. Elle est gratuite et réservée aux adhérents.

Directeur de publication : Maryse Lacoste. Rédaction : CGRM – BP 4 – 06190 Roquebrune-Cap-Martin.

Permanences : deuxième et dernier samedis du mois à partir de 14 heures

Salle des réunions – Sous-sol de la mairie de Roquebrune.

Renseignements : Maryse Lacoste - 04.93.57.01.87 - Email : cgrm06@wanadoo.fr

Site Internet : <http://cgrm06.monsite.wanadoo.fr> - Forum : <http://fr.groups.yahoo.com/group/geneamentonnais>